

# Soliers Infos

Infos municipales • Infos associatives • Infos pratiques

## Editorial

par Philippe Jouin,  
Maire de Soliers

## À l'agenda

**9 & 10 novembre /**  
Forum périnatalité  
& petite enfance •  
Parent'hèse Bienveillante

**11 novembre /**  
Cérémonie de commémora-  
tion

**15 novembre /**  
Soirée Jeux •  
Interservices

**17 novembre /**  
Journée Mode Tendence &  
Découverte •  
Comité des Fêtes

Bourse aux jouets •  
APE Récré'activ

**24 novembre /**  
Élections Municipales

**28 novembre /**  
Permanence mutuelle

**30 novembre /**  
Téléthon

## Soliers Infos

**Bulletin mensuel  
d'informations de la commune**

**Directeur de la publication /**  
Philippe Jouin

**Responsable de la publication /**

Maxime Jamet

**Coordination /**

Mairie de Soliers

**Contacts /**

Mairie : 02 31 15 68 68

Mail : mairie@soliers.fr

**Réalisation - Impression /**

Mairie de Soliers

[www.soliers.fr](http://www.soliers.fr)

Bonjour à Vous Tous,

Un Elu, un maire se doit comme tout Solarien de respecter les règles, et la première d'entre elles : la Loi !

Alors, lorsqu'il y a quelques jours, des Elus regrettent vivement dans une lettre ouverte que leur démission n'ait pas été annoncée dans le Soliers Infos d'octobre, laissant à penser que nous aurions voulu le taire, je me dois de rétablir les faits afin que tout doute soit levé sur la transparence de vos services municipaux.

Si lors du conseil municipal du 19 septembre, trois Elus ont bien annoncé oralement leur intention de démissionner du Conseil municipal, leurs lettres de démission n'ont été envoyées que bien plus tard et effectivement constatées par les services de la Préfecture que le 4 octobre.

Ce Soliers Infos d'octobre a été rédigé le 30 septembre pour vous être distribué le 2 octobre. Il était donc difficile à cette date d'annoncer ces faits sur simple annonce verbale et sans la validation obligatoire des services de l'Etat ... d'autant plus que la Loi nous impose de faire approuver le procès-verbal d'un Conseil lors de la séance suivante, avant toute diffusion.

Par contre, ces démissions ayant fait suite à d'autres survenues bien naturellement depuis le début de mandat, pour raisons personnelles, professionnelles ou de santé, le nombre de conseillers municipaux s'est alors vu réduit d'un tiers.

C'est ainsi que Monsieur le Préfet a pris le 8 octobre un arrêté pour procéder à de nouvelles élections municipales partielles intégrales et ainsi pourvoir à nouveau l'ensemble des dix-neuf sièges du Conseil.

Ces élections auront lieu le 24 novembre prochain.

D'ici là, je vous invite à nous rejoindre le 11 novembre à 10h45 en compagnie des enfants du CMJ pour honorer devant le Monument aux Morts la mémoire de tous les Solariens qui se sont sacrifiés pour défendre nos Principes, nos Valeurs et notre Liberté.

De même, je vous retrouverai avec plaisir le week-end du 30 novembre aux animations du Téléthon organisées par nos Associations, EVS et Services municipaux pour témoigner de notre soutien à Ceux qui souffrent de maladies neuromusculaires et à leurs Proches.

Prenez soin de vous

Bien cordialement,

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 3 juillet 2024

### Election d'un adjoint au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir le nombre d'adjoints à 4
- De maintenir le nouvel adjoint au même rang que le précédent soit au 5ème rang

#### Résultats du premier tour de scrutin

|  |      |
|--|------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....         | : 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....  | : 13 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... | : 0  |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....                      | : 1  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....                                       | : 12 |
| f. Majorité absolue .....  | : 7  |

Ont obtenu :

Mme DUMONT Christelle : 11 (onze) voix  
Mme COUANON Marie-Laure : 1 (une) voix

Proclamation de l'élection de l'adjoint

Mme DUMONT Christelle a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

### Autoriser le maire à signer la convention entre la communauté Urbaine Caen la mer et la commune de Soliers définissant l'aménagement et l'entretien d'une voie verte

Monsieur le maire informe que la communauté urbaine de Caen la mer souhaite :

- aménager une voie verte reliant Soliers, Frénouville et la gare de Cagny Frénouville, et
- mettre en place une convention fixant les conditions d'intervention de la CU pour effectuer les travaux et mettre en place la signalisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention avec la communauté urbaine Caen la mer.

### Autoriser le maire à signer la convention

#### « Notre école, faisons la ensemble » avec l'Education Nationale via le Rectorat

Le projet de l'école a obtenu un avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques, interne au Rectorat. – Coût des acquisitions : 6255€ totalement financés par la subvention de l'Etat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec le Rectorat.

### Autoriser le maire à signer la convention

#### Prestation Service Jeunes pour 2024-2027 avec la CAF

Les axes prioritaires de notre PEG pour 2024-2027 :

- Favoriser la réussite du parcours éducatif de chaque individu
- Encourager l'engagement citoyen et le faire ensemble
- Contribuer à l'épanouissement de chacun et à la prise d'autonomie au travers d'activités variées / Favoriser l'épanouissement et l'émancipation de chacun
- Développer la concertation par et pour une éducation partagée

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention Prestation Service Jeunes pour 2024-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

### Autoriser le maire à signer la convention

#### avec la Ligue de l'Enseignement pour l'accueil de deux services civiques

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement et à prévoir les crédits budgétaires y afférents.

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 3 juillet 2024 (suite)

### **Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'accompagnement des enfants de maternelles suite à une ouverture de classe de maternelle (accroissement temporaire d'activité) d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35ème, à compter du 1er août 2024 pour une durée maximale de douze mois sur une période de 18 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024

### **Autoriser le maire à signer l'avenant à la convention actuelle et adhésion au service commun études juridiques et contentieux**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :**

- DÉCIDE d'approuver les termes de l'avenant aux conventions d'adhésion au service commun Etudes juridiques et Contentieux figurant en annexe à cette délibération,

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024

Avant de commencer la séance, les élus suivants ont fait part de leur souhait de démissionner lors de la présente séance :

M. LE ROLLAND, Mme MAUPAS, Mme COUANON.

### Fixation du nombre d'adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé d'approuver la création d'un nouveau poste d'adjoint au maire faisant passer le nombre de poste d'adjoint à 5.

### Election d'un adjoint au maire

Le conseil municipal, a décidé de maintenir le nombre d'adjoint à 5 et de maintenir le nouvel adjoint au même rang que le précédent soit au 6ème rang et a procédé à l'élection d'un adjoint au maire.

M. LEMAUVIEL Florent ayant obtenu 9 (neuf) voix, il a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### Fixation des indemnités des élus

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction comme suit, à compter de la transmission de la présente délibération en préfecture :

|                   | Maire                        | Adjoints                     | Délégué                      |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Population totale | Taux (en % de l'indice 1027) | Taux (en % de l'indice 1027) | Taux (en % de l'indice 1027) |
| 1000 à 3 499      | 50                           | 18.7                         | 7,1                          |

### Autoriser le maire à recourir à des contrats d'apprentissage et créer le poste d'apprenti y afférent

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de recourir au contrat d'apprentissage ; autorisé le maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

| Service d'accueil de l'apprenti | Fonctions de l'apprenti | Diplôme ou titre préparé par l'apprenti | Durée de la formation |
|---------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|
| Animation                       | Animatrice              | BPJEPS                                  | 16 MOIS               |

### Instauration de la déclaration préalable pour le ravalement des façades

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer la déclaration préalable pour les ravalements des façades sur l'ensemble du territoire communal.

### Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Le conseil municipal, après en avoir délibéré soumet l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune de Soliers

### Instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé d'instaurer le permis de démolir aux conditions définies par les articles susvisés, sur l'ensemble du territoire communal.

### Autoriser le Maire à signer la convention de participation avec Normandie Aménagement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé d'autoriser le maire à signer la convention avec Normandie aménagement concernant le fonds de concours.

### Approbation du CRAC 2023 relatif à la ZAC urbaine Le Parc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le compte rendu d'activité 2023 de la ZAC Urbaine Le Parc.

### Autoriser le maire à signer la convention d'utilisation du service de fourrière animale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer la convention du service de fourrière animale pour l'année 2025 et reconductible tacitement jusqu'au 31 décembre 2028.

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024 (suite)

### Création de la Rue de Normandie

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de créer la rue de Normandie sur le territoire de la commune (ZA) dans la continuité de celle de Grentheville.

### Rue de Four - convention de rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « Les Jardins de Soliers » entre la société LCV DEVELOPPEMENT, la commune de SOLIERS et la Communauté urbaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de conclure la convention de rétrocession entre la Communauté urbaine, la société LCV DEVELOPPEMENT et la commune de SOLIERS relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement dénommé « Les jardins de Soliers » portant sur les parcelles BB numéros 277, 284, 285, 294p et 318, notamment, pour une contenance totale des espaces à rétrocéder d'environ 4781 m<sup>2</sup>, sous réserve des résultats définitifs du document d'arpentage, sises rue de four, à SOLIERS,

- DIT que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la société LCV DEVELOPPEMENT prenant par ailleurs à sa charge les coûts de l'acte notarié ainsi que les frais de géomètre,

- PRECISE que concernant l'éclairage public, la Communauté urbaine s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après validation de la conformité de l'installation par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs,

- PRECISE que concernant la défense extérieure contre l'incendie, la commune de SOLIERS s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après validation de la conformité des installations par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages.

- APPROUVE le transfert par la Commune de SOLIERS au profit de la Communauté urbaine, à titre gratuit, des parcelles BB 213, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 252 et BB 215p pour une contenance totale d'environ 16 268 m<sup>2</sup> ; les frais de ce transfert de propriété seront pris en charge par la Communauté urbaine

- APPROUVE les termes de la convention, dont le texte est joint en annexe,

- DECIDE que, dès acquisition, les terrains rétrocédés seront classés dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine,

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention, à terme l'acte ou les actes de rétrocession ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### RAPPORT TRIENNAL

#### DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- PREND ACTE du débat relatif au rapport triennal d'artificialisation, réalisé autour du rapport d'artificialisation des sols en annexe à la présente délibération ;

- DIT que la présente délibération sera publiée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales et sera transmise au préfet de région, au préfet de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI et au président du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porteur du SCoT.

### Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, décide d'approuver la décision modificative comme suit :

#### Dépenses d'investissement

| article | objet  | montant  |
|---------|--|----------|
| 204111  | Subvention versée à l'Etat                           | - 3 000€ |
| 20421   | Subvention d'équipement aux personnes de droit privé | + 3 000€ |

#### Dépenses de fonctionnement

| article | objet                  | montant   |
|---------|------------------------|-----------|
| 60611   | Eau et assainissement  | + 9 000€  |
| 60613   | Chauffage urbain (gaz) | + 50 000€ |

### Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024 (suite)

#### Fixation des tarifs 2024-2025 de la cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les tarifs présentés avec la précision relative aux communes extérieures ; pour les tarifs « communes extérieures », le tarif social des cantines à 0.95€ ou 1€ ne pourra s'appliquer que s'il existe une convention de participation avec la commune extérieure, dans le cas contraire le tarif de 8.04€ sera appliqué aux familles.

|                          | 0 à 500€                            | 501 à 950€                          | > 951 € |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| Soliers                  | 0,95 €                              | 1,00 €                              | 4,15 €  |
| Communes extérieures     | 0,95 €*<br>ou 8,04€ sans convention | 1,00 €*<br>ou 8,04€ sans convention | 8,04 €  |
| Dispositif ULIS          | 0,95 €                              | 1,00 €                              | 4,15 €  |
| Panier repas             | Gratuit                             |                                     |         |
| Majoration (non inscrit) | 3,50 €                              | 3,50 €                              | 3,50 €  |
| Enseignant               |                                     |                                     | 6,23 €  |
| Personnel communal       |                                     |                                     | 4,15 €  |

#### Fixation des tarifs de la pause méridienne

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de valider les tarifs proposés ci après :

|                         | SOLIERS<br>de 0€ à 500€ |        | EXTERIEUR<br>de 501€ à 950€ |        | SOLIERS<br>> 951€ |  | EXTERIEUR |  |
|-------------------------|-------------------------|--------|-----------------------------|--------|-------------------|--|-----------|--|
| Repas                   |                         |        |                             |        | 3,15 €            |  | 6,74 €    |  |
| Encadrement / Animation | 0,95 €                  | 0,95 € | 1,00 €                      | 1,00 € | 1,00 €            |  | 1,30 €    |  |

#### Rectification des tarifs Jeunesse 2024-2025

Le conseil municipal après avoir entendu la proposition de rectification de la délibération décide de valider les tarifs jeunesse comme suit :

- le montant de la cotisation annuelle est de 10€ pour les solariens et 12€ pour les extérieurs
- La participation financière aux activités payantes : 50% pour les solariens et 100% pour les extérieurs
- Sorties en bus et /ou mini bus (sans activité payante ) participation de 2€ par jeune
- Possibilité de déjeuner durant les vacances scolaires aux mêmes tarifs que pour le temps périscolaire sur inscription 48H à l'avance.

#### Création de postes non permanents d'adjoints techniques

#### pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE la création des postes de non titulaires à temps non complet, pour accroissement temporaire d'activité, comme suit :

- adjoint technique à raison de 10.5/35ème, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux
- trois postes d'adjoints techniques à raison de 11.5/35ème, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux
- adjoint technique à raison de 24/35ème pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux et d'appui au restaurant scolaire
- adjoint technique à raison de 12/35ème pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux
- trois postes d'adjoints techniques à raison de 5.5/35ème pour exercer les fonctions d'accompagnement des enfants lors de la pause méridienne et entretien des locaux
- adjoint technique à raison de 14/35ème pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux
- adjoint technique à raison de 35/35ème pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement et d'entretien à l'école maternelle.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice Brut 367

#### Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion du Calvados

Après avoir pris note des risques garantis et des frais de pilotage du contrat groupe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer contrat d'assurance des risques statutaires du centre de gestion du Calvados signé avec CNP Assurances pour une durée de 4 ans (date d'effet au 01/01/2025) et fait le choix de Garanties et Franchises pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaires au taux de 5.83%.

#### Autoriser le maire à signer le bulletin de souscription de parts de capital pour devenir sociétaire de la SCIC SA ENERCOOP Normandie

Le conseil municipal après avoir pris note des conditions de conventionnement et après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en œuvre de cette opération d'autoconsommation collective étendue au bénéfice de son patrimoine, AUTORISE le maire à signer le bulletin de souscription de parts de capital pour devenir sociétaire de la SCIC SA ENERCOOP Normandie et permettre ainsi de désigner Enercoop responsable d'équilibre et gestionnaire du surplus de production et AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération

## Une famille Anglaise sur les traces d'un parent, tombé au combat à Soliers

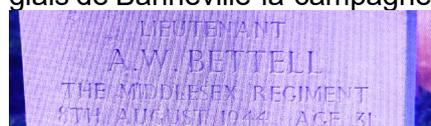


De gauche à droite : Matthew, Michaël, Dominique (Solarienne membre du Groupe Mémoire) et Charlie BETTELL, devant l'église Saint-Vigor

**Michaël BETTELL et ses deux fils Matthew et Charlie sont venus visiter Soliers, le 2 octobre dernier, afin de partager leurs découvertes et de croiser les différentes informations concernant leur père et grand-père Albert BETTELL, lieutenant Anglais décédé sur le front lors de la libération de Caen et de ses environs.**

Au départ, c'est un cadeau d'anniversaire. Celui des 80 ans de Michaël que ses deux fils, Matthew et Charlie, ont décidé de lui offrir. Et ce cadeau consistait à retourner sur les terres qui ont vu les dernières heures de son père, Albert, touché par un tir allié aux alentours de Soliers alors qu'il combattait les allemands durant la célèbre « Opération Totalize » en 1944. À cette époque « Mike » comme M. BETTELL sénior se fait appeler, n'avait que quelques mois et n'avait que très peu vu son père, soldat dans l'armée Britannique. En grandissant, il s'est créé une image de lui d'après des photos et avec ce que sa mère

et ses proches lui en racontaient. Mais ce portrait n'était que trop vague pour lui et il voulait en savoir davantage. C'est ainsi qu'il a commencé à l'âge adulte à chercher tout ce qui pouvait concerner de près ou de loin le Lieutenant Albert Walter BETTELL. Ce besoin légitime de mieux connaître ses racines, il l'a ensuite transmis à ses deux fils, qui ont participé eux aussi à regrouper une quantité d'informations et de documents impressionnants. Parmi eux, des documents officiels de l'armée ainsi que des livres et des carnets de soldats retraçant tous des fragments de l'histoire d'Albert, décédé dans les tranchées autour de Soliers et enterré provisoirement sur notre commune avant d'être inhumé définitivement au cimetière Anglais de Banneville-la-campagne.



Et pour le désormais octogénaire, le plus précieux de tous ces documents se trouve être

une carte des combats sur laquelle figure Soliers et son calvaire, celui qui trône encore aujourd'hui devant le cimetière actuel. En croisant le fruit de leurs recherches avec ceux de Dominique HALBOUT, membre du groupe « mémoire de Soliers » et passionnée d'histoire, ils ont pu déterminer le lieu où son défunt père fût enterré, probablement non loin également d'où il a été tué, à quelques pas du calvaire, entre Soliers et Four.



La dernière étape de ce voyage historique et personnel était donc pour Michaël et ses fils de se rendre sur ce lieu empli de symbole et d'émotions, comme une réponse à toutes leurs questions, pour boucler ce chapitre et fêter un 80<sup>ème</sup> anniversaire de la plus belle des manières à leurs yeux, entre père et fils, au plus près du souvenir d'Albert.

SOLIERS

Infos municipales

Événement



# AFM TELETHON

INNOVER POUR GUÉRIR



**SALLE OMNISPORTS** DE SOLIERS

MARCHE SOLIDAIRE - JEUX & DÉFIS SPORTIFS - TOMBOLA - ATELIERS MANUELS  
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL - VENTES D'OBJETS CRÉATIFS - ANIMATIONS DIVERSES

RECETTES DU WEEK-END REVERSÉES EN INTEGRALITÉ A L'AFM TELETHON

**Samedi 30 Novembre 2024**

Soliers Infos

Bulletin mensuel d'informations de la commune

**Du Lundi 25 au Vendredi 29 novembre 2024 • Dojo**



LE **JUDO CLUB DE SOLIERS** PROPOSERA DES ANIMATIONS  
OUVERTES À TOUS SUR LES HEURES DE COURS HABITUELS AU DOJO.  
[UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE SERA DEMANDÉE AU PROFIT DU TÉLÉTHON]

**Samedi 30 novembre • 9h>12h • Marche solidaire**



**Marche organisée conjointement  
par les mairies de Soliers et de Gretheville**



> **9h** Rendez-vous pour les habitants de GRETHEVILLE devant leur Mairie

> **9h30** Accueil des MARCHEURS Salle Omnisports de Soliers  
Boissons chaudes et gourmandises offertes par l'association Tremplin

> **10h** Départ de la marche de SOLIERS > Direction FOUR > GRETHEVILLE > SOLIERS / **7,5 km**  
Ravitaillement offert par la Mairie de Gretheville

> **12h** Retour à la Salle Omnisports de Soliers  
Vente de gâteaux au profit du Téléthon & Vin chaud offert par le Comité de Jumelage

> **Dès 14h30 / Animations ouvertes à tous à la Salle Omnisports de Soliers**

> **Tout au long de l'après-midi /**

- Vente d'objets créatifs ● Tours de Deudeuch' ● Atelier maquillage ●
- Activités manuelles ● Vente de tickets de tombola ●
- Invitations à la danse ● Rencontre avec le Père Noël ●
- Défis Basket ● Mölkky en famille ● Jeux au DOJO ●

> **Mais aussi** Vente de crêpes, gâteaux, barbes à papa, popcorn,  
vin chaud & buvette sur place

*Avec la participation  
des Associations Solariennes, des bénévoles de l'Espace Citoyen,  
du Service Animation - des Ecoles - du Conseil Municipal Jeunes  
et des entreprises de Soliers*



**VENTE DE TICKETS DE TOMBOLA JUSQU'À 17H**

> **17h00** Tirage au sort de la tombola

> **18h** Fin des activités

La case



RECETTES DU WEEK-END REVERSÉES EN INTÉGRALITÉ À L'AFM TÉLÉTHON



## L'Espace Citoyen aux couleurs de l'automne Les habitants honorent les vacances de la Toussaint !



Avec le temps clément du début des vacances d'octobre, petits et grands ont été nombreux à arpenter les plages normandes du débarquement.



Semaine réconfort et gourmandise à l'atelier «Cuisinons et déjeunons ensemble». Les participants ont partagé un menu automnal.



Le mercredi, cinéma en famille pour jeune public, avec le Lux. Projection de « mon Petit Halloween » et/ou de « Vice-Versa 2 ».

Et pour conclure les vacances, l'Espace Citoyen a fêté ses 5 ans, dans ses nouveaux locaux, en présence d'un public venu nombreux participer aux différentes animations proposées (voir article page suivante).

## À vos agendas !

**Le Collectif Habitants se réunit prochainement à l'Espace Citoyen :**

**Mercredi 13 novembre 2024 de 14h à 15h & Mercredi 4 décembre 2024 de 10h à 12h**

### Mémoire de Soliers :

Les bénévoles du groupe font un appel aux Solariens ayant des documents sur l'histoire de la commune (photos, anciens Solariens...) en vue de la préparation du deuxième journal et des nombreux projets à venir. La prochaine rencontre avec le groupe aura lieu **mardi 5 novembre 2024 à 9h30 à l'Espace Citoyen**. Le groupe a réalisé leur 5ème panneau « Soliers, une histoire à partager ... » concernant l'église St Vigor. Venez le découvrir !

### Tricot/Crochet :

1 mardi sur 2, 14h à 17h, RDC de l'EVS  
Prochaines dates : 12/11, 26/11 et 17/12

### Couture :

Tous les mercredis, 17h30 à 21h00, RDC de l'EVS.

**Soirée jeux** : Vendredi 15 novembre de 19h30 à 21h30 au nouveau Centre Espaces. Gratuit et ouvert à tous

### Scrabble :

Le lundi, 14h à 17h, RDC de l'EVS  
Prochaines dates : 4, 18 & 25 nov, 2, 9 & 16 déc.

### Tennis de Table :

Tous les lundis de 19h à 21h, Salle des Sports, période scolaire

### Les Rencontres Numériques :

Un conseiller numérique vous accueille à l'Espace Citoyen les lundis de 9h à 12h. RDV individuel (possibilité de venir avec votre matériel) sur inscription et gratuit.

**Contact** : Maximilien CARPENTIER au 06 98 64 79 71  
[maximilien.carpentier@calvados.fr](mailto:maximilien.carpentier@calvados.fr)

**Sortir ensemble au cinéma** : Rdv le premier jeudi de chaque mois en début d'après-midi, place de la liberté (parking de la Mairie), covoiturage pour une séance à 13h30 au Cinéma Lux. Tarif : 6.50 € à régler sur place.

**La Rochambelle : samedi 14 juin 2025.** L'ouverture des inscriptions est programmée au mercredi 13 novembre 2024. On espère que vous allez être nombreuses cette année à rejoindre l'équipe « Solariennes Espace Citoyen ».

**Pensez à vous inscrire**



### **Votre contact :**

Elodie animatrice référente  
06 23 91 46 42  
[espacecitoyen@soliers.fr](mailto:espacecitoyen@soliers.fr)

### **Les permanences en périodes scolaires :**

**Lundi** de 9h00 à 11h30  
**Mardi** de 14h15 à 16h00  
**Mercredi** de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30  
**Vendredi** de 16h00 à 19h00  
**Samedi 7 décembre** de 10h00 à 13h00

### **Où trouver l'actu ?**

**Espace Citoyen** : 10 rue des écoles 14540 Soliers  
**Facebook** : espacecitoyen  
**Site internet** : Soliers.fr



Nous sommes ici

## Anniversaire de l'Espace de Vie Sociale L'Espace Citoyen a fêté ses 5 ans d'existence à vos côtés

« L'Espace Citoyen », nom attribué à l'Espace de Vie Sociale de Soliers, a ouvert les portes de ses nouveaux locaux du 10 rue des écoles (ancien Centre ESPACES), le vendredi 25 octobre 2024, pour célébrer ses 5 années d'existence, pleine de partage, de projets et d'ateliers.

Le Collectif Habitants (constitué de 8 Solariens) a organisé pour cette occasion un après-midi portes ouvertes dans ses nouveaux locaux avec une rétrospective des « 5 ans de vie partagée à l'EVS » sur les différents projets, actions, ateliers menés jusqu'à présent par et pour les habitants.

Des animations (puzzle participatif, jeux de société, ...) étaient proposés aux usagers avec remise d'un marque-page à l'effigie de l'EVS pour marquer cet événement.

« Depuis 5 ans, la bienveillance des uns et l'écoute de tous ont été deux facteurs majeurs de la réussite du projets EVS à Soliers. » annonce dans son discours d'introduction M. Darlet, membre du Collectif. Ces cinq années ont permis de réaliser et de concrétiser de très beaux moments de partage au travers des divers ateliers proposés tels que : l'atelier radio, l'école des sorciers, les sorties culturelles et de loisirs, les ateliers pérennes (Couture, Scrabble, Tricot & Crochet, Informatique, Tennis de table Loisirs, Mémoire de Soliers, ...).



Les objectifs fixés depuis la création de ce dispositif en 2019 ont été atteints :

- La socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble »
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

« Depuis cinq ans, cet EVS, cet Espace Citoyen a bien grandi. Et il est surtout ouvert à tous ! Ouvert à toutes les propositions et initiatives, de chaque Solarien qui voudrait partager sa passion avec les autres ! Donner de son temps pour les Autres ! Un Espace de Vie géré par les Solariens POUR les Solariens ! » a ajouté M. Jouin.

Pour clôturer la fin de journée, le Collectif Habitants accompagné des bénévoles et des professionnels (Smail, responsable de service et Élodie, référente EVS) en présence de M. JOUIN Maire de Soliers, Mme DUMONT Maire Adjointe en charge des associations et de l'EVS et Mme FERRET Sénatrice, ont soufflé les 5 bougies de cet anniversaire et ont partagé le verre de l'amitié.



N'hésitez pas à vous rendre à l'Espace Citoyen sur les temps de permanences pour vous renseigner, vous informer, échanger, partager ou proposer des actions.



Vacances d'Automne - Du 21 au 31 octobre 2024

## « This is Halloween ! »



Prenez un groupe de petits monstres (de 3 à 11 ans de préférence), ajoutez-y 3 gouttes de jeux en tous genres, une pincée d'activités manuelles, une bonne dose de bonne humeur et un soupçon de magie :

bref, la recette parfaite de vacances horriblement chouettes au centre Espaces 😊  
Sculpture de citrouille, top chef d'halloween, fabrication de mobiles « chauve-souris », réalisation d'une maquette de

Village d'halloween, boom des petits sorciers...



Temps forts de ces vacances, les 6-11 ans sont partis à la patinoire de Caen pour une aventure complètement givrée ! Glissades et fous rires garantis 😊

Les 3-5 ans sont quant à eux allés au Zénith de Caen pour le Bal'halloween de Mandarine. Une aventure musicale complètement loufoque : sorcière, squelette et farandoles, en avant la musique !

### Mercredis Loisirs

## « En route pour les étoiles »

« Allo Houston ? Ici Soly et Mouky. Décollage dans : 3...2...1...0 !! »

Destination l'espace et son immensité : carte stellaire, fabrication de nébuleuse en bouteille, planète en papier maché, grand jeu « à la recherche des étoiles perdus », confection de petits martiens...

Un voyage fantastique et imaginaire nous attend... alors rejoins nous 😊



Pour tout renseignement et inscription au Centre de Loisirs :  
enfance@soliers.fr ou 06 34 15 32 83



CMJ, Coup d'Pouce, Espace Jeunes et Local

## Le service jeunesse connaît un franc succès



### Le Local :

Les mercredis et les vendredis beaucoup de jeunes sont présents au Local. Souvent ils restent tout l'après-midi, mais ils ont également la possibilité de ne passer que pour dix minutes.

Nous profitons de ces temps pour faire, entre autre, du Ping-Pong (d'ailleurs Clément reste à battre). Nous faisons également des ateliers manuels, des jeux sportifs et de la cuisine. Nous nous adaptons à l'envie du groupe et sommes ouverts à toute proposition d'activité.

En ce début d'année, nous avons invité les jeunes à se réunir lors de la soirée de conseil de vie du Local. Une dizaine de jeunes ont répondu présent. Lors de cette soirée, nous leur avons demandé ce qu'ils aimeraient faire en activités, sorties et séjours. Ainsi qu'une liste de choses qui selon eux manquent au local. Nous avons fini ce temps de travail autour d'un repas copieux (gâteaux apéro, pizzas, fruits et bonbons).

### Les vacances :

Les vacances se sont très bien passées. Les ados ont pu faire des tests de personnalité afin de voir s'ils se connaissent vraiment eux-mêmes et de la cuisine avec une soirée tartiflette.

Nous sommes allés à la rencontre des jeunes du Local de Saint-Germain-la-blanche-herbe, nous avons fait des jeux de connaissance puis un loup garou et enfin une balle assise. L'après-midi fut une réussite, nous envisageons de refaire des projets ensemble.

Plusieurs sorties ont été proposées : Patinoire, Cinéma et balade en forêt pour ramasser des châtaignes avec une dégustation.

Environ 35 jeunes sont ainsi venus passer du temps au Local afin de se divertir et de se retrouver entre copains.

Nous rappelons que le mode de fonctionnement a changé et qu'il n'y a plus de tarifications à la demi-journée. Seules les sorties restent payantes. Donc n'hésitez pas à passer si vous le souhaitez.

### Le Coup d'Pouce :

Une vingtaine de jeunes se sont inscrits sur le dispositif. Au vu de cette forte demande, nous avons pris la décision de séparer les groupes en fonction de leur niveau. Ainsi les sixièmes travaillent ensemble dans une salle à part afin que nous puissions leur apporter une attention particulière. Encore merci aux bénévoles qui viennent chaque semaine apporter leur soutien pour la réussite de cet accompagnement.

### CMJ :

Le 18 octobre a eu lieu les élections du Conseil Municipal Jeunes. Nous tenons à remercier :

- Mme Batoum Liza
- Mme Buisson Lise
- Mme Buot-Jenkins Lilou
- Mme Ishak Valentine
- Mme Rault Loann
- M. Pouille-Berlemont Clément

pour leur investissement ces trois dernières années.

Nous félicitons pour leur élection :

- Mme Pouille-Berlemont Coline
- Mme Bourdin Eugénie
- Mme Trigoust-Désert Melly
- Mme Le Coguic Margaux
- Mme Garcia-Millet Eva
- M. Guénon Hugo

Nous leur souhaitons de pouvoir mettre en place plein de beaux projets tout en s'amusant.

#### Horaires

Mercredi : 13h30-18h30  
Vendredi : 16h30-18h30 / 20h30-22h30  
Un samedi sur deux : 14h-18h

#### Contact

Mail : [jeunesse@soliers.fr](mailto:jeunesse@soliers.fr)  
Tél : 02.31.39.63.79 / 06.11.14.26.27

## EN NOVEMBRE À LA BIBLI'

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 16h – 19h  
 Mardi : 16h – 18h  
 Mercredi : 9h30 – 12h / 14h – 18h  
 Vendredi : 14h – 19h  
 Samedi : 10h30 – 12h30

### JOURS FÉRIÉS

En raison des jours fériés, la bibliothèque sera fermée :

- Les 1er et 2 novembre 2024,
- le lundi 11 novembre 2024.

Merci de votre compréhension.

### ANIMATIONS



#### BÉBÉS LECTEURS

**Mercredi 6 novembre, de 9h30 à 11h30 à la bibliothèque.**

Temps de lecture et de partage pour les tout-petits et leur famille.  
 De 0 à 3 ans.



#### SOIRÉE JEUX & REPAS PARTAGÉ

**Vendredi 15 novembre, de 19h30 à 21h30 au Centre de Loisirs de Soliers.**

La bibliothèque, l'Espace Jeunes et l'EVS de Soliers se réunissent pour vous proposer une grande soirée jeux animée par la ludothèque Être & Jouer. **Un repas partagé sera proposé pendant la soirée, n'hésitez pas à amener un petit plat !**



#### ACCUEIL ASSISTANTES MATERNELLES

**Vendredi 22 novembre, de 10h à 11h à la bibliothèque.**

Temps d'accueil et de lecture pour les assistantes maternelles et les enfants en garde.

### Dominique vous recommande le roman *L'Été où tout a commencé*, d'Ewald ARENZ :



« Friedrich, 16 ans, collégien en Allemagne, a raté son année scolaire et doit passer des épreuves de rattrapage pour entrer en classe supérieure. Ses parents décident de partir en vacances sans lui et le confient à son grand-père, un homme sévère, professeur en bactériologie à l'hôpital, pour qu'il le fasse réviser. Matinées studieuses et après-midis remplis de surprises se succèdent. Un quatuor se forme : Friedrich, Alma sa soeur, Johann son grand copain et Beate, rencontrée à la piscine. Une complicité à la fois simple et complexe, remplie de tendresse, d'amour, de chagrin, de colère et de questionnements, se forme pendant l'été.

En même temps, Friedrich doit composer avec sa grand-mère qui l'adore et son grand-père si intimidant et mystérieux. Qu'en restera-t-il à la fin des vacances ? Deux semaines hors du commun que Friedrich n'oubliera jamais !

Un magnifique roman optimiste où chaque lecteur trouvera du bonheur au travers de ce méli-mélo d'émotions. »



# Soirée Jeux

avec la ludothèque Être et Jouer

**Vendredi 15 nov.**

**19h30-21h30**

au nouveau Centre ESPACES

GRATUIT

TOUT PUBLIC (enfants, ados, adultes)

ORGANISATION INTERSERVICES

Bibliothèque - Local Jeunes - Espace Citoyen

Possibilité d'apporter quelques mets  
(sucrés ou salés) à partager pour grignoter  
entre deux parties



### PERMANENCE MUTUELLE

*Votre commune se mobilise pour votre santé et votre pouvoir d'achat.*

Inscrivez-vous pour comparer votre Mutuelle  
Prochaine permanence :

**Jeudi 28 novembre 2024**

Sur inscription auprès de Sandra Hamel  
Secrétariat de la Mairie – 02.31.15.68.68.

### URBANISME

Pour toute question relative à l'urbanisme, merci de vous présenter sur les créneaux horaires ci-dessous :

**Lundi 10h-12h**

**Mardi 15h-17h**

**Jeudi 10h-12h**

Pour des demandes plus détaillées, il est conseillé de **prendre rendez-vous** sur ces mêmes créneaux.

### État Civil

#### MARIAGES :

**26/10/24**

Jean SAINLO et Chantal DELIVET

**26/10/24**

Mickaël LETOURNEUR  
et Céline LETOURNEUR

*Tous nos vœux de bonheur  
aux nouveaux époux.*

#### NAISSANCES :

**12/10/24**

Nahil TURKMENEL  
Fils de Dounyamin TURKMENEL  
& Noémie THOMAS

**24/10/24**

Romy LEPY  
Fille de Sébastien LEPY & Emilie RICHARD

*Nos félicitations aux heureux parents  
et bienvenue aux nouveau-nés.*

### MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE

#### HORAIRES :

##### Périodes scolaires :

Lundi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Mardi  
15h00 > 17h15

Mercredi  
8h30 > 12h00

Jeudi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Vendredi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Tous les samedis  
10h > 12h

##### Périodes de vacances scolaires :

Lundi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Mardi  
15h00 > 17h15

Mercredi  
**Fermé**

Jeudi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Vendredi  
8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15

Samedi  
**Fermé**

**L'accueil de la Mairie le samedi est réservé uniquement pour :**

- les actes d'état civil - le recensement militaire -
- l'inscription sur les listes électorales - le règlement des services périscolaires -

**COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire, ses élus ainsi que les Anciens Combattants et les enfants membres du CMJ, vous invitent à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice.

VENEZ NOMBREUX

**Lundi 11 novembre 2024**

**À 10h45**

**Au nouveau monument aux morts, près de la fontaine de l'église**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 24 NOVEMBRE 2024**

**2 bureaux de vote :** -Bureau n°1 & n°2 dans la Salle Polyvalente de 8h00 à 18h00

Les électeurs sont convoqués le **dimanche 24 novembre 2024** et le cas échéant pour le second tour le **dimanche 1er décembre 2024**.

**VOTE PAR PROCURATION**

Présentez-vous au **commissariat de police, gendarmerie** ou **tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail** muni d'une pièce d'identité.

Vous remplirez un formulaire avec votre numéro d'électeur et celui de la personne qui votera à votre place, ainsi que son nom, prénom et date de naissance.

Le jour du scrutin, cette personne se présente à **votre bureau de vote**, munie de sa propre pièce d'identité et vote en votre nom dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

**RAPPEL**

Il est obligatoire de présenter une **pièce d'identité avec photographie** le jour du vote.

**REPAS ET COLIS DES ANCIENS**

Pour permettre de recevoir les Séniors dans des conditions optimales au repas de fin d'année organisé par le CCAS, et suite à l'augmentation trop importante du nombre de personnes présentes, les membres du bureau ont décidé de repousser l'âge d'éligibilité de 65 à 66 ans, prenant effet l'année prochaine, en 2025.

Comptant sur la compréhension des personnes concernées pour les désagréments susceptibles d'être occasionnés.



**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Caen la mer disposera d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Il s'agit d'une obligation inscrite dans la loi Climat et résilience, imposée aux agglomérations de plus de 150 000 habitants.**

**Avant l'entrée en vigueur, les habitants du territoire ont été invités à se prononcer, dans le cadre de la consultation réglementaire, sur le périmètre de ce dispositif ainsi que sur les mesures d'accompagnement proposées par la Communauté urbaine.**

### Pourquoi une ZFE ?

La ZFE compte parmi les mesures de santé publique qui tendent à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. L'efficacité de ce dispositif est reconnue pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville.

### Quel dispositif à Caen la mer ?

Comme l'exige la loi, la ZFE devra couvrir au moins 50% de la population de l'aire urbaine de Caen la mer, soit un peu plus de 100 000 habitants. Dans cette zone la circulation des véhicules non classés (antérieurs à 1997) sera interdite : il s'agit d'un périmètre minimal (ZFE-m).

Le territoire compte parmi « les territoires de vigilance », où les seuils de qualité de l'air sont respectés. Aussi, il est proposé de mettre en place une ZFE-m, et de limiter l'accès du périmètre défini aux véhicules non classés. Les études menées, en partenariat avec Atmo Normandie et le Cerema, ont permis de recenser 2000 véhicules « non classés » sur le territoire.

L'intérieur du périphérique a été retenu comme périmètre de cette ZFE-m. Douze communes sont directement concernées :

Bretteville-sur-Odon, Caen, Carpiquet, Colombelle, Eterville, Hérouville-Saint-Clair, Iffs, Mondeville, Cormelles-le-Royal, Fleury-sur-Orne, Louvigny, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Cependant, c'est l'ensemble des 48 communes qui

sera concerné, car c'est le fait de traverser la ZFE-m qui est pris en compte pour la circulation des véhicules, et non le lieu de résidence.

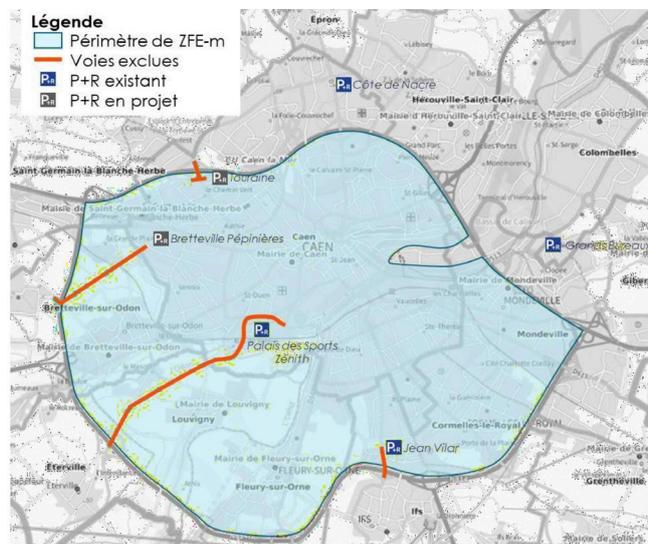
### Comprendre Crit'Air

La vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

### Où et quand la vignette Crit'Air est-elle obligatoire ?

La vignette Crit'Air est obligatoire dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et lors de la circulation différenciée.

**Pensez à commander votre vignette avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**



Périmètre de la ZFE proposé

### Commander votre vignette Crit'Air sur le site officiel

Attention : Méfiez-vous des intermédiaires et des sites frauduleux. La vignette sera envoyée par courrier postal à l'adresse qui figure sur la carte grise du véhicule.



Depuis septembre l'association TREMPLIN propose 2 nouveaux cours à destination de toute personne désireuse de se remettre en forme :

- soit suite à une longue maladie qui a nécessité l'arrêt du sport,
- soit par prescription du médecin (mal de dos, perte de poids, maladie cardio vasculaire, dépression...),
- soit par motivation de prendre soin de soi et rencontrer du monde.

Ces cours ont la particularité d'être en petit groupe, permettant un accompagnement adapté aux pathologies des pratiquants et une correction des postures pour éviter les blessures.

Il vous suffit d'une tenue confortable et d'un tapis de sol, alors venez nous rejoindre il reste encore quelques places le mardi.

## Sport sur ordonnance

- Travail en petit groupe
- Suivi personnalisé
- dispositif IMAPAC

## COURS ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

**LUNDI : 11h00 - 12h00**

Nouveau centre de loisirs de Soliers



## COURS CIRCUIT TRAINING

**MARDI : 8h30 - 9h30**

Nouveau centre de loisirs de Soliers



**06 25 99 84 89**

Toutes les infos sur : <https://sportsantenormandie.fr/>



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | Création & photos : Agence L'un Com'l'autre

### Lundi 11h-12h cours d'activité physique adaptée

(renfo cardio équilibre mémoire et coordination) 2 places restantes seulement - Tarif : 152€ / an

### Mardi 8h30-9h30 cours de circuit training

(renfo cardio) encore quelques places disponibles. Tarif : 152€ / an

Votre mutuelle rembourse peut-être des séances de sport sur prescription médicale, renseignez-vous !

Si vous êtes en cours ou fin de traitement pour un cancer, vous bénéficiez de 15 séances d'apa entièrement pris en charge par le dispositif IMAPAC avec qui nous avons conventionné.





# Forum Périnatalité & petite enfance

**9 ET 10 NOVEMBRE 2024 • SOLIERS**

ATELIERS & PETITE RESTAURATION TOUT LE WEEK-END



© Photo Stephane Pratz

**Des professionnel.le.s et associations sélectionné.e.s pour leur expertise  
et leurs qualités humaines au service des femmes, des pères, des bébés et des familles**

Désir d'enfant, difficulté de conception, PMA, deuil périnatal, accompagnement prénatal et post-partum, soutien à la parentalité, allaitement, diversification alimentaire, éveil, mieux-être émotionnel et physique.

**De 10h à 19h (samedi) & de 10h à 18h (dimanche) • Salle Polyvalente - 9 rue de la Résistance - Soliers (14)**

**Entrée 1€ par adulte** (au profit d'associations dont *Fête moi grandir*)

Organisé par l'association  Parent'hèse Bienveillante

LE COMITÉ DES FÊTES DE SOLIERS PRÉSENTE SA JOURNÉE

# Mode, Tendances et découvertes

## Artisanat



## LISTE DES EXPOSANTS :

- BEAUTE AU PLURIEL  
*Institut de Beauté*
- BULLE DE REVE  
*Photo art*
- CHOGAN  
*Parfums Cosmétiques Bio*
- COEUR DE SENTEUR  
*Bougies Artisanales*
- COUPES PLIES  
*Objets livres décoratifs*
- DELICES D'ORTIES  
*Produits d'ici*
- ELLE'M MODE  
*Chaussures*
- GALI PICTURES  
*Photographie amateur et auteur*
- GUIGAILL SHOP  
*Tee shirts personnalisés*
- JUST TATOO  
*Tatouage*
- L'ATTRAPE REVE  
*Foulards*
- L'ESCALE  
*Bière artisanale*
- LE PETIT MONDE DE SONIA  
*Bijoux Accessoires de mode*
- LES BRACELETS DE MOUMOUNE  
*Bracelets et Perles*
- LES COPINES D'ABORD  
*Prêt à porter Féminin*
- MON JARDIN DANS VOTRE ASSIETTE  
*Confitures artisanales*
- MUM AND THE GANG  
*Puériculture et jouets*
- PETALES DE CIRE  
*Compositions florales de bougies*
- PIERRETTE BASSET  
*Peinture art*
- PIKKORETTE CREATION  
*Bijoux - Fleurs séchées*
- RETOUR VERS LE PASSE  
*Jeux Culture Déco Années 90*
- SECRET DE MIEL  
*Miel artisanal Api conseillers*
- SUTURA  
*Tote Bag*

ENTRÉE GRATUITE

17 Novembre

SALLE POLYVALENTE DE SOLIERS : 10H-18H



Renseignements : 06 45 92 77 20 - cdfsoliers14@orange.fr



Organisée par l'APE de Soliers/Grentheville

# BOURSE Aux JOUETS

Dimanche 17 novembre 2024

9h-17h

Gymnase de SOLIERS

Entrée Gratuite

Réservation par SMS ou EMAIL

[ape.ecolecopernic@gmail.com](mailto:ape.ecolecopernic@gmail.com)

06.69.15.39.03

3€ le mètre SANS table

4€ le mètre AVEC table

Puériculture, jouets et vêtements d'enfants

Restauration

Buvette

sur place



**Suite à l'AG du 03/10/2024, le bureau de l'APE a été élu :**

- **Président** : Hubert Chauvin
- **Vice-présidente** : Yveline Lamare
- **Trésorière** : Sophie Fouliard
- **Vice-trésorière** : Candice Deshayes
- **Secrétaire** : Damien Tollemer
- **Vice-secrétaire** : Mathilde Potier

**À vos agendas pour les prochaines réunion APE :**

- Jeudi 7 Novembre
  - Jeudi 5 Décembre
  - Jeudi 9 Janvier (Pot nouvelle année + galettes)
  - Jeudi 6 Février
  - Jeudi 6 Mars
  - Jeudi 3 Avril
  - Mardi 6 Mai
  - Jeudi 22 Mai
  - Jeudi 5 Juin
- + autres pour la préparation de la fête de l'école

**Comité de Jumelage**



Le **Comité de Jumelage** de Soliers tient à remercier chaleureusement les différents services municipaux, les associations Solariennes, les commerces et les entreprises de la zone artisanale pour leur aide précieuse dans l'organisation de sa **31<sup>ème</sup> foire aux greniers** qui s'est tenue, le **dimanche 15 septembre** dernier.

Cette manifestation a une nouvelle fois été une réussite en accueillant un public nombreux venu chiner sur les stands des exposants.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour la **32<sup>ème</sup>** édition de septembre 2025.

Les cogestionnaires.



ORGANISÉ PAR BOURGUEBUS SOLIERS FC  
Animé par MAG LOTO

# GRAND LOTO DU CLUB



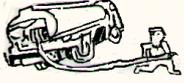
**SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024**

Ouverture 19H début 20H - Salle des Fêtes  
de SOLIERS

| TARIFS  | GAINS  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 3€ LE CARTON</li><li>• 12€ PLANCHE DE 6</li><li>• 16€ PLANCHE DE 8</li><li>• 20€ LA FORMULE</li><li>• BINGO 3€</li><li>• FETICHE 2€</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• BONS D'ACHAT</li><li>• NOMBREUX LOTS</li></ul> |

**NOMBREUX LOTS**    **RESTAURATION**    **BUVETTE**

Réservation **UNIQUEMENT PAR SMS** auprès  
de Romuald au 07 81 55 57 00



## Livraison de Fuel

**Mercredi 4 décembre 2024**

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler :

**Mme VICTORIA**  
☎ : 02.31.80.95.37.

**M. LECHEVALLIER**  
☎ : 02. 31.23.10.40.

## Objets trouvés

- ✓ Clés + badge (terrain synthétique)
- ✓ 2 clés type antivol trouvées au Bois de l'An 2000

Si l'un de ces objets vous appartient, contactez la Mairie au 02.31.15.68.68

## Offre d'emploi

### La Mairie recherche :

- ✓ Un agent de restauration de la cantine scolaire (seconder le chef cuisinier) et entretien des locaux après le service (CDD, temps partiel)

Contactez la Mairie au 02.31.15.68.68

## Horaires d'ouverture

### Mairie & Agence postale



#### Du Lundi au vendredi

8h30 > 12h00 • 15h00 > 17h15  
Sauf mardi matin & mercredi après-midi\*  
Samedi\* : 10h00 > 12h00

\*Fermé le mercredi et samedi pendant les vacances scolaires  
voir en pages intérieures les fermetures exceptionnelles

Tél. : 02 31 15 68 68  
Mail : mairie@soliers.fr

### Centre Espaces



#### Permanences

Mardi > 9h à 11h30 et 16h30 à 18h  
Mercredi > 16h30 à 18h  
Jeudi > 16h30 à 18h  
Vendredi > 16h30 à 18h

Tél. : 02 31 39 63 79  
Mail : enfance@soliers.fr

### Bibliothèque



#### Ouverture au public

Lundi > 16h-19h  
Mardi > 16h-18h  
Mercredi > 9h30-12h et 14h-18h  
Vendredi > 14h-19h  
Samedi > 10h30-12h30

voir en pages intérieures les fermetures exceptionnelles

Tél. : 02 31 23 14 80  
Mail : bibliotheque@soliers.fr

### Assistante Sociale

Centre médico-social de  
**Bourguébus** :  
Tél. 02.14.47.55.03

Centre médico-social de  
**Giberville** :  
Tél. 02.14.47.55.02



### Mission locale

La mission locale est au service de l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour prendre RDV,  
ou pour toute information :  
Tél : 02 31 15 31 95



### Aide aux familles et aux personnes âgées

10 rue Val Es Dunes 14540  
BOURGUEBUS

Tél : 02 31 39 05 35



### Soins Infirmiers À Domicile

Place de la Mairie BOURGUEBUS  
Mme Candelma & M. Jeanne

Tél : 02 31 23 15 90

### Services Médicaux

Infirmier :  
**M. LECOUTURIER** :  
Tél. : 02 31 23 19 29  
Port. : 06 82 41 24 50

Médecin :  
**Dr BELIN**  
Tél : 02 31 23 13 24

### Horaires Pharmacie :

Du lundi au vendredi :  
De 8h30 à 12h30  
et de 14h00 à 19h30

Le samedi :  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h à 18h00

### Horaires d'ouverture du cimetière :

Du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Octobre  
8h30 à 20h15

Du 1<sup>er</sup> Novembre au 28 Février  
9h à 17h

## Collecte des déchets verts

Deux lieux de dépôts



### HORAIRES D'OUVERTURE DES LIEUX DE DÉPÔTS

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

**Zone d'Activités :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 20h15

**Place St-Vigor :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 20h15

Samedi

8h45 à 20h15

Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février

**Zone d'Activités & Place St-Vigor :**

Du lundi au vendredi

8h15 à 17h00

Samedi

8h45 à 17h00

### COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES

JOURS DE RAMASSAGE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES

**Bacs Gris**

Sam. 2, vend. 8, sam.16 et vend. 22 & 29 nov.

Vendredis 6, 13, 20 & samedi 28 décembre

JOURS DE RAMASSAGE  
DES DÉCHETS RECYCLABLES

**Bacs Jaunes**

Mardi 12 & Lundi 25 novembre

Lundis 9 & 23 décembre

**Contact Utile /**

caenlamer.fr ou 02 31 304 304

## Planning de rotation des bennes à déchets verts

Les bennes sont vidées et remises le même jour

### Novembre / Décembre 2024

Samedi 2 novembre

Mardi 3 décembre

Mardi 5 novembre

Vendredi 6 décembre

Vendredi 8 novembre

Mardi 10 décembre

Mardi 12 novembre

Vendredi 13 décembre

Samedi 16 novembre

Mardi 17 décembre

Mardi 19 novembre

Vendredi 20 décembre

Vendredi 22 novembre

Mercredi 25 décembre

Mardi 26 novembre

Samedi 28 décembre

Vendredi 29 novembre

Mardi 31 décembre